

BULLE
INTER SANCTOS
PROCLAMANT SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
COMME PATRON DE L'ÉCOLOGIE

JEAN PAUL II,
en mémoire perpétuelle.

Parmi les saints et admirables hommes qui ont respecté la nature comme un merveilleux don de Dieu à la race humaine, Saint François d'Assise mérite une considération particulière. Car d'une manière spéciale, il avait un sens profond des travaux universels du Créateur et, rempli d'un certain esprit divin, chantait le très beau "Cantique des Créatures". À travers eux, Frère Soleil le plus fort, Sœur Lune et les étoiles du firmament, il offrait la louange appropriée, la gloire, l'honneur, et toute bénédiction au très haut, tout-puissant et bon Seigneur.

Ainsi, ayant pris conseil opportun, notre Vénérable Frère, Cardinal Silvio Oddi, Préfet de la Sacrée Congrégation pour les Clercs, et en faveur spéciale pour les membres de l'Association Internationale appelée populairement "Institut de Planification Environnementale et Écologique pour le Qualité de Vie", demanda à ce Siège Apostolique que Saint François d'Assise of Assisi soit proclamé Patron devant Dieu de tous ceux qui font la promotion de l'écologie.

Suite à l'avis de la Sacrée Congrégation pour les Sacrements et le Divin Culte, et par la force de ces lettres et en perpétuité, Nous proclamons Saint François d'Assise Patron céleste de tous ceux qui font la promotion de l'écologie, ajoutant tous les honneurs appropriés et les privilèges liturgiques, en dépit de toute contradiction.

Nous déclarons que ces présentes lettres définitives soient religieusement observées, et que leurs effets soient appliqués maintenant et dans l'avenir.

Donné à Saint Pierre, de Rome, sous le jonc du Pêcheur, le vingt neuvième jour de novembre, dans l'an du Seigneur mil neuf soixante-dix-neuf, la seconde année de notre Pontificat.

(sceau de Jean Paul II)

IOANNES PAULUS PP. II